

▪ Où demander ?

L'ANPAA Basse Normandie est à l'écoute de **vos besoins** en région et répond à votre demande sur l'ensemble du territoire au travers de ses trois structures :

A.N.P.A.A 61

02 33 26 89 16

anpaa61@anpaa.asso.fr

A.N.P.A.A 14

02 31 85 35 21

anpaa14@anpaa.asso.fr

A.N.P.A.A 50

02 33 57 07 57

anpaa50@anpaa.asso.fr

Référent du dispositif :

Charlène Bossé, Animatrice de Prévention A.N.P.A.A 50
charlene.bosse@anpaa.asso.fr

*Veuillez anticiper votre demande pour
bénéficier du dispositif*

En partenariat avec:



Dispositif

“ Soirée maîtrisée, soirée sans dangers ”

L'A.N.P.A.A vous accompagne tout au long de votre démarche :

- ✦ En amont, par un **travail de réflexion** sur l'action proposée. Une sensibilisation de deux demi-journées est adressée aux personnes volontaires pour mener une action lors de l'évènement.
- ✦ Par un **travail de coordination** et de mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement de l'action.
- ✦ Au travers **l'évaluation** de l'action et de ses perspectives.

La mallette de prévention offre des supports et des outils adaptés appréhendés au préalable lors de **deux demi-journées de sensibilisation**.

▪ Pourquoi ?

L'A.N.P.A.A souhaite **s'impliquer** du fait de son expérience au sein de réductions des risques en milieu festif et **promouvoir** la mise en place d'action de prévention pour pallier les dangers de la fête et ses dommages éventuels.

L'A.N.P.A.A s'engage à sensibiliser les volontaires qui deviendront à leurs tours **acteurs de prévention**.

▪ Pour qui ?

Cet outil a été réalisé pour répondre aux demandes des organisateurs d'évènements festifs qui souhaitent élaborer une démarche de prévention. Cette demande peut émaner des **organismes de festivals**, des **collectivités territoriales**, des **associations sportives**, des **associations étudiantes**,...

■ Quelle sensibilisation ?

La participation aux temps de sensibilisation est **impérative** pour mener à bien une action de prévention. Durant ces deux demi-journées, nous vous inviterons à une réflexion et à une mise en pratique concernant :

- Le contexte de l'action, les objectifs et les modalités d'interventions en milieux festifs.
- Les représentations des conduites à risques en milieu festif :
Quels risques, quels dangers, quels dommages ?
- La posture et l'attitude à adopter pour une **écoute active** et **aidante**.

Le décret d'application, n°2005-347 du 14 Mai 2005 complète le Code de la santé publique. Il inclut les événements festifs temporaires comme lieu d'intervention de proximité privilégié à la mise en place d'action de réduction des risques.

■ Que contient ce dispositif ?

Le SIMALC : Outil simulateur d'alcoolémie. Qui permet à la personne de s'interroger sur sa consommation en prenant l'exemple d'une soirée, et de rendre compte de sa courbe d'alcoolémie.

Les lunettes "alcoolémie" : Simulent les effets de la consommation d'alcool (0,80 gr/l sang ; 1.5 gr/l sang)

Les éthylotests électroniques/chimiques :
Autocontrôle des conducteurs avant le départ.

Les questionnaires :

- ✦ Observatoire des consommations des personnes en milieu festif.
- ✦ Mise en perspectives des pratiques de consommations des personnes et de l'abus éventuels. Outil de dialogue autour des modes de consommations.

Les lieux ressources : Lieux d'écoute et d'accompagnement des personnes et de leurs entourages.

Des affiches, des dépliants sur les différents produits, des bouchons d'oreilles,...

L'A.N.P.A.A Basse Normandie soutien les organisateurs d'évènements festifs dans leur démarche de prévention